



Falsification documents

Par **Justis**, le **07/03/2015 à 10:58**

Bonjour , je voulais savoir que risque un avocat qui a mis dans les pièces aux débats dans une affaire qui me concerne un document ou la date du tampon entrant a été falsifié .

Merci d'avance

Justis

Par **domat**, le **07/03/2015 à 11:34**

bjr,

l'avocat avait-il connaissance de cette falsification ?

Si l'avocat l'ignorait, il ne risque rien.

par contre si vous avez sciemment remis un document falsifié à votre avocat sans l'informer, c'est vous qui devrez assurer les risques de cette fraude.

cdt

Par **Justis**, le **07/03/2015 à 13:07**

Bonjour domat , l'avocat dont je parle est l'avocat de la partie adverse .

En regardant bien le tampon courrier entrant de son client , on remarque avec stupeur que la date a été falsifiée et cela se voit bien (pas très réussi comme falsification =

Pour info le client en question est un gros bailleur hlm et le document avec la falsification date tampon entrant est un courrier d'un conciliateur de justice qui lui même est par voie de conséquence anti-daté .

Un vrai faux en toute impunité dans les pièces aux débats remis pour l'assignation en référé devant un tribunal d'instance de Lorient .

Le greffier a-t-il obligation de vérifier les pièces mis aux débats.

Dans les pièces aux débats il y a eu également de multiples pièces avec des faux témoignages grossiers en toute connaissance de causes de l'avocat de ce bailleur mais également des faux témoignages grossiers de ce bailleur hlm .

Porter plainte devant le procureur pour faux et usage de faux ?

Par **domat**, le **07/03/2015 à 15:20**

en matière civile, on dit que le procès est l'affaire des parties, il vous appartient, à vous ou à votre avocat, de mettre en cause la validité des pièces présentées par votre adversaire.